



DROIT DU TRAVAIL

La prescription des actions en droit du travail

Objectif

Si la réforme du 17 juin 2008 est venue mettre en place un régime commun, simplifié et raisonnable, passant la prescription de trente ans à cinq ans, le législateur a multiplié en droit du travail, depuis la loi du 14 juin 2013, les dispositions spécifiques empilant les prescriptions annuelle, biennale, triennale ou quinquennale avec certains points de départ fixes et d'autres glissants. Confrontée à la difficile articulation des textes, la Cour de cassation a proposé des lignes directrices, en 2021, toujours en perfectionnement, sur la durée, le point de départ et l'interruption. On compte plus de 70 arrêts rendus dans tous les domaines, de la requalification des contrats à la protection sociale complémentaire. L'objectif de la formation est de maîtriser l'ensemble de ces points et anticiper les questions à venir.

Thèmes abordés

Durée de la prescription ; principe : la nature de la créance ; créances salariales ; créances non-salariales liées à l'exécution du contrat de travail ; créances liées à la rupture du contrat de travail ; les exceptions ; délais de forclusion ; régime de la prescription ; la prescription acquise.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur la durée de la prescription

A. Le principe : la nature de la créance

- Créances salariales
- Créances non-salariales liées à l'exécution du contrat de travail
- Créances liées à la rupture du contrat de travail

B. Maîtriser les exceptions

- L'objet de la demande
- Le fondement de la demande : le contentieux du harcèlement et des discriminations
- Les délais de forclusion

Partie 2 : Faire le point sur le régime de la prescription

A. L'acquisition de la prescription

- Le point de départ

- L'interruption du délai (Avant le 1er août 2016 / Après le 1er août 2016)
- La suspension du délai
- Le délai butoir (20 ans : force et faiblesse en droit du travail)
- L'aménagement conventionnel
- L'assiette de la demande

B. Connaître la prescription acquise

- L'opposabilité de l'exception de prescription
- La renonciation de l'exception de prescription



Formation animée par

Yannick Pagnerre

Professeur agrégé
Université de Paris-Saclay

Tarif : 430 €



Période
Du 25 mars 2026
au 31 mars 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation



DROIT DU TRAVAIL

La prescription des actions en droit du travail

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 25 mars 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com

Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

Yannick Pagnerre

Professeur agrégé
Université de Paris-Saclay

Tarif : 430 €



Période
Du 25 mars 2026
au 31 mars 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Formation
E-learning

Qualiopi 
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

La prescription des actions en droit du travail

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

